

Comité de Direction
case postale 24
1268 Begnins
Tél. 078 888 20 18
secretariat@aise-vd.ch

**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU MARDI 16 JUN 2015
A LA SALLE COMMUNALE DE VICH**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 18h20. Il salue l'assemblée et remercie les membres pour leur présence. Il remercie la Commune de Vich pour son accueil et annonce que cette séance est enregistrée.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 30 avril 2015.
3. Communications du bureau.
4. Communications du Comité de Direction.
5. Préavis du Comité de Direction sur une demande de crédit de dépenses extrabudgétaires d'un montant de CHF 60'000.- – Préavis N°03/2015.
6. Préavis du Comité de Direction pour une demande d'achat de mobilier et de matériel pour la rentrée scolaire 2015-2016– Préavis N°04/2015.
7. Préavis du Comité de Direction pour une demande d'achat de tableaux interactifs pour la rentrée scolaire 2015-2016– Préavis N°05/2015.
8. Divers et propositions individuelles.

Point 1 Appel : 22 présents, 3 excusés et 2 absents.

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Point 2 Pièce 148 Approbation du procès-verbal du 30 avril 2015

Le procès-verbal est accepté tel que présenté à la majorité moins une abstention.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

Point 3 Pièce 149 Communications du bureau

Le Président a reçu, en date du 16 juin 2015, une interpellation de Messieurs Didier Lohri et Alexandre Rastello dont il donne lecture :

Depuis le mois de novembre 2014, le CoDir devait fournir les informations financières suite à la construction du bâtiment de Le Vaud. Force est de constater qu'il est actuellement impossible de connaître les charges à prendre en compte pour les communes dans leur budget 2015. Il est impératif de pouvoir apporter les informations de dépassement budgétaire pour notre commune et pour les autres certainement. De ce fait nous demandons au CoDir de fournir les chiffres, impérativement avant le 15 juillet 2015, pour chaque Commune :

1. Des intérêts et amortissements du bâtiment Le Vaud sur 30 ans avec la baisse des frais d'intérêts annuels.
2. Des frais de conciergerie de Le Vaud et des autres frais liés à l'exploitation du bâtiment.
3. Des charges financières des cantines y compris les droits de superficie, de location ou autres aspects contractuels accordés aux Communes.
4. La compétence et la formation des surveillants de cantine.
5. Les charges financières des bâtiments primaires des communes de St-George, Vich, Begnins, Coinsins, Duillier, Le Vaud et Bassins selon la règle qui fait jurisprudence en matière de financement de ces bâtiments depuis le mois de novembre 2014.

Le Président donne la parole au Comité de Direction :

Madame Claudine Vanat-Gachet répond qu'il ne sera pas possible de répondre à toutes les questions posées dans cette interpellation pour le 15 juillet 2015. Les réponses concernant les cantines ne pourront être données qu'après la rentrée scolaire selon le nombre d'inscriptions.

Le Président propose au Comité de Direction de transmettre aux Communes tous les chiffres déjà connus avant le 15 juillet 2015.

Présence du boursier de l'AISE M. Joseph Delort

Le Président passe au vote suivant :

Acceptez-vous que M. Joseph Delort, boursier de l'AISE, prenne la parole durant la séance ? 20 oui et 2 non.

Point 4

Communications du Comité de Direction

Madame Claudine Vanat-Gachet, Présidente

Mme Vanat-Gachet annonce que les trois derniers éléments modulaires de Begnins seront retirés le 10 juillet 2015.

Point 5

Préavis du Comité de Direction sur une demande de crédit de dépenses extrabudgétaires d'un montant de CHF 60'000.- - Préavis N° 03/2015.

Pièce 150 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 03/2015 par Madame Claudine Vanat-Gachet

le CoDir demande au Conseil intercommunal de poursuivre la collaboration avec M. Delort, boursier de l'AISE, qui donne entière satisfaction jusqu'à ce jour.

Pièce 151 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 03/2015 par Monsieur Etienne Bovy,
qui propose au Conseil intercommunal : d'accepter le préavis 03/2015 et d'autoriser le CoDir d'engager une dépense extrabudgétaire de CHF 60'000.- sur l'exercice pour le poste de boursier de l'AISE.

Discussions et remarques :

Monsieur Alexandre Rastello demande au Comité de Direction la confirmation que ce travail de boursier est un mandat donné à une fiduciaire ?

Monsieur Joseph Delort atteste que le boursier est une personne physique même si celui-ci travaille pour une fiduciaire.

Monsieur Alain Domenig demande à qui est versé mensuellement le salaire ?

Madame Claudine Vanat-Gachet confirme que le salaire est versé à la fiduciaire Heller SA. C'est bien un mandat qui est donné à une fiduciaire.

Madame Deborah Cartier souhaite comprendre pourquoi cette demande de crédit extrabudgétaire se monte à CHF 60'000.- ? Que deviendra le salaire de CHF 36'000.- prévu pour un boursier à 30% ?

Madame Vanat-Gachet répond que les CHF 60'000.- concernent le salaire annuel total du boursier. Les CHF 36'000.- prévus ne seront donc pas utilisés.

Madame Caroline Pralong demande pourquoi le salaire du boursier est aussi élevé et qu'est-ce qui justifie une telle augmentation ?

La Présidente répond que Monsieur Joseph Delort est un comptable breveté, entouré de personnes connaissant parfaitement le dossier de l'AISE. Monsieur Joseph Delort, malgré un taux de travail à 40% peut être contacté toute la semaine et le Comité de Direction est très satisfait de son travail.

Monsieur Didier Lohri regrette que les Communes n'aient pas reçu un tableau de répartition de cette charge.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir n°03/2015 du 22 mai 2015 ;
- ouï les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 3 non et 4 abstentions:

- d'accepter une demande de crédit de dépenses extrabudgétaires d'un montant de CHF 60'000.- pour le poste de boursier de l'AISE.
- D'en donner décharge au Comité de Direction.

Point 6 Préavis du Comité de Direction pour une demande d'achat de mobilier et de matériel pour la rentrée scolaire 2015-2016 - Préavis N° 04/2015.

Pièce 152 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 04/2015 par Madame Claudine Vanat-Gachet

le CoDir demande au Conseil intercommunal un crédit extrabudgétaire de CHF 310'000.- pour l'acquisition de mobilier et matériel supplémentaire indispensable pour la prochaine rentrée scolaire d'août 2015, aussi bien pour les élèves de degré primaire que de degré secondaire.

Pièce 153 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 04/2015 par Monsieur Etienne Bovy.

qui propose au Conseil intercommunal de l'AISE d'accepter ce préavis sous réserve du bon numéro de compte et de sa désignation, compte 928.00 « Fond de réserve renouvellement mobilier de l'Esplanade ».

Discussions et remarques :

Monsieur Alexandre Rastello demande si le CoDir a dressé un inventaire du mobilier disponible dans les salles non-utilisées avant de présenter ce préavis ?

Madame Chantal Landeiro répond que le mobilier des classes inoccupées sera repris dans les salles qui nécessitent du matériel. Le CoDir tient un inventaire du matériel depuis trois ans afin d'éviter des achats inutiles.

Monsieur Didier Lohri demande si le préavis ne contient que le mobilier pour les huit nouvelles classes du site scolaire de Le Vaud ?

Madame Chantal Landeiro répond que le préavis ne contient pas que le matériel nécessaire pour les classes de Le Vaud. L'AISE doit équiper les salles de toutes les Communes membres de l'Association.

Le fonds de renouvellement du mobilier est alimenté de CHF 100'000.- par année.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir n°04/2015 du 22 mai 2015;
- ouï les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 2 non :

- D'accorder un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition de matériel et de mobilier pour un montant global maximum de CHF 290'000.- pour le primaire.
- D'accorder un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition de matériel et de mobilier pour un montant global maximum de CHF 20'000.- pour le secondaire.
- Les sommes prélevées viendront en augmentation des comptes achat de mobilier primaire 510.3112.00 et matériel primaire 510.3116.00 et achat de mobilier secondaire 520.3112.00 et seront toutes compensées par le fond de renouvellement du mobilier 9102.00.

Point 7

Préavis du Comité de Direction pour une demande d'achat de tableaux interactifs pour la rentrée scolaire 2015-2016 - Préavis N° 05/2015.

Pièce 154 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 05/2015 par Madame Claudine Vanat-Gachet
le CoDir demande au Conseil intercommunal un crédit extrabudgétaire de CHF 86'000.- pour l'acquisition tableaux interactifs pour la prochaine rentrée scolaire d'août 2015.

Pièce 155 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 05/2015 par Monsieur Etienne Bovy.
qui propose au Conseil intercommunal de l'AISE d'accepter ce préavis sous réserve du bon numéro de compte et de sa désignation, compte 928.00 « Fond de réserve renouvellement mobilier de l'Esplanade ».

Discussions et remarques :

Madame Caroline Pralong est étonnée de constater que ce montant est prélevé dans le fonds de réserve du renouvellement du mobilier alors que la Commune de Saint-George devra équiper, à ses frais, ses nouvelles classes de tableaux interactifs.

Madame Claudine Vanat-Gachet répond que l'immeuble appartient à l'AISE- Le CoDir a trouvé préférable d'installer des tableaux interactifs qui sont plus propices à l'enseignement actuel.

Monsieur Alain Domenig demande pourquoi cette somme n'a pas été incluse au crédit de construction ?

Madame Chantal Landeiro répond que le CoDir attendait une réponse de la part du Canton. En effet, le CoDir a demandé une subvention au Canton pour l'achat de ces tableaux interactifs qui s'avèrent être du matériel informatique. Le Canton a répondu au CoDir que les tableaux noirs sont à la charge des Communes et qu'il en est de même pour les tableaux interactifs. Bien entendu, ces tableaux pourront être déplacés dans les classes des différentes écoles le jour où l'école modulaire de Le Vaud sera retirée du site.

Madame Claudine Vanat-Gachet rappelle qu'un seul devis, sans négociation, a été utilisé pour préparer ce préavis. Bien entendu, différentes offres seront demandées et des négociations auront lieu si le préavis est accepté par le Conseil Intercommunal ce soir.

Monsieur Etienne Bovy annonce que la commission de gestion et des finances a pu vérifier que le matériel annexe, nécessaire à l'utilisation d'un simple tableau noir (beamer, son etc..), est très onéreux. La différence de prix entre un tableau simple et un tableau interactif est donc minime.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir n°05/2015 du 22 mai 2015;
- où les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 3 non et 2 abstentions :

- D'accorder un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition de 9 tableaux interactifs pour un montant global maximum de CHF 86'000.-.
- Cette somme viendra en augmentation du compte achat matériel primaire et secondaire, comme détaillé dans le préavis et sera compensée par le fond de renouvellement du mobilier 9102.00.

Point 8

Divers et propositions individuelles

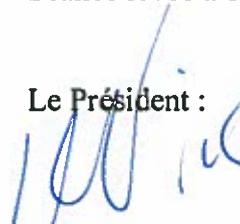
Madame Caroline Pralong demande s'il est correct que les élèves, habitant les zones éloignées de Saint-George, ne seraient plus transportés à midi ?

Madame Anne Stiefel répond qu'actuellement les transports ne sont pas organisés car l'AISE n'a pas reçu l'enclassement de la part de la Direction. Les transports pour les enfants de Saint-George seront bien entendu organisés mais le temps passé à la maison sera probablement très court vu l'éloignement de ces zones.

Madame Ipek Trigg remercie tous les Conseillers Intercommunaux pour leur présence ce soir à Vich et un verre de l'amitié est offert.

Séance levée à 19h20.

Le Président :


Antoine Nicolas



La Secrétaire :


Vanessa Wicht